

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

**à la résolution Céline Misiego et consorts au nom EP, les Vert.es, PS -
Contre la hausse des tarifs des transports publics_23_RES_8**

Rappel de la résolution 23_RES_8

Le 4 avril nous apprenions par un communiqué que le prix des billets de transports publics allait augmenter d'ici la fin de l'année. Une hausse moyenne de 4,3%. Les raisons évoquées par l'alliance SwissPass : investissements dans les offres et les véhicules ainsi que hausse des coûts mais surtout une baisse de 7,8 % des moyens alloués par la Confédération au trafic régional. Ces décisions, tant au niveau de la Confédération que de l'alliance SwissPass, sont incompréhensibles et vont à l'encontre du bon sens, à savoir inciter le plus possible les personnes se déplaçant à le faire via les transports publics.

Les hausses de tarifs envisagées touchent les abonnements plutôt que les billets individuels, pénalisant les personnes ayant opté pour les transports publics de manière systématique.

La hausse est toutefois encore en consultation, et n'empêche pas à la communauté tarifaire vaudoise de garder son autonomie pour les tarifs Mobilis.

Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat s'engage pour le rétablissement des financements fédéraux aux transports publics, contre les projets de hausse mis en consultation par l'Alliance SwissPass, et pour le maintien des tarifs de la Communauté tarifaire vaudoise (Mobilis).

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat regrette, de manière générale, les augmentations des tarifs des transports publics dans le contexte d'inflation actuel qui affecte le pouvoir d'achat de la population. En même temps, après 8 ans de stabilité des prix, il comprend les enjeux liés aux besoins de recettes supplémentaires des entreprises, dans un contexte d'inflation qui les touchent également fortement, et à la suite de l'annonce par la Confédération de sa volonté de réduire de 2% jusqu'en 2027 (dont -7.8% pour 2024) les moyens alloués par la Confédération au trafic régional voyageurs (TRV) ces prochaines années.

Au niveau national, l'intervention du Surveillant des prix ce printemps a amené l'Alliance SwissPass (ASP) à revoir légèrement l'augmentation prévue de ses tarifs - elle sera finalement de 3,7% en moyenne - et a permis de limiter la hausse du prix de l'abonnement général 2e classe et d'accroître le nombre de billets dégriffés de 2e classe, ce que salue le Conseil d'Etat.

Cette augmentation nationale a conduit les autres communautés tarifaires à revoir elles aussi leurs tarifs, à l'instar de la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis (CTV), dont les tarifs sont en principe adaptés en même temps que ceux du service direct suisse.

Dans le cadre des compétences qui sont les siennes - l'obligation d'établir des tarifs appartient en effet aux entreprises de transport (LTV Art. 15) - le Canton a demandé aux entreprises de transport public vaudoises, via la CTV, d'accompagner une augmentation raisonnable des tarifs d'au moins une mesure tarifaire visant à adoucir la charge financière des citoyen·nes et de maintenir l'attractivité des transports publics pour favoriser le report modal. Cette demande a été acceptée. Ainsi, la CTV a annoncé courant juin une augmentation de tarifs de 3,03% en moyenne, ainsi qu'une diminution du prix des abonnements annuels pour les adultes, qui sera, à partir du 10 décembre 2023, calculé sur la base du prix de 9 abonnements mensuels (contre 10 actuellement).

Le Conseil d'Etat tient à rappeler son engagement dans la mise en place d'offres attractives pour les déplacements en transport public. Il élabore en ce moment, dans le cadre de son Programme de législature, un projet de facilités tarifaires. Ciblant les abonnements, ce projet vise à offrir des réductions d'un montant équivalant à 50% d'un abonnement Mobilis 2 zones aux jeunes jusqu'à 25 ans et aux personnes de 65 ans et plus. Cette mesure, inscrite dans le Programme de législature, est en cours d'élaboration au sein des services de l'Etat. Elle vient s'ajouter aux offres de loisirs proposées depuis quelques années en partenariat avec Mobilis.

Concernant la volonté de la Confédération de diminuer sa participation au financement du transport régional, le Conseil d'Etat la juge inacceptable, alors que les objectifs de report modal pour atteindre la neutralité carbone exigent de poursuivre une politique volontariste de développement de l'offre et que la fréquentation dans les transports publics régionaux a battu tous les records l'année dernière.

Il ne manquera pas de faire part de son opposition à cette réduction des fonds fédéraux pour le TRV dans le cadre de la consultation sur le projet de loi fédérale sur les mesures visant à alléger les finances fédérales. La diminution de la contribution fédérale aurait en effet pour conséquence un report de charges et de responsabilité sur le Canton afin de maintenir ou développer l'offre du trafic régional en raison de la diminution de la part fédérale dans la commande des prestations auprès des entreprises de transport public (LTV Art. 28, al. 1). Elle pourrait aussi conduire à une diminution de l'offre, ce qui est inacceptable face aux enjeux climatiques et au report modal.

Pour terminer, le Conseil d'Etat rappelle qu'il poursuit depuis vingt ans une politique volontariste de développement de l'offre et des infrastructures pour améliorer l'efficacité et l'attractivité des transports publics, leviers les plus importants pour inciter au changement d'habitudes de mobilité. Le Gouvernement est par ailleurs fermement engagé dans la défense des intérêts du Canton, notamment concernant la mise à niveau des infrastructures du rail vaudois.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 13 septembre 2023.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz